


Alors qu'est amorcée la conférence gouvernementale sur l'Environnement, j'ai le plaisir de vous informer que les prochaines Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL se tiendront du Mercredi 17 au Vendredi 19 Octobre 2012, à PERROS-GUIREC sur le thème « *Mers et littoraux : de nouvelles chances pour les collectivités* ».

Le thème retenu cette année, devrait permettre de traiter des nombreuses questions qui préoccupent les élus du littoral, particulièrement sensibles à l'aménagement terrestre et maritime de leurs territoires, en raison du lien indissociable qui existe entre la terre et la mer.

Le renouveau de la politique maritime française doit inciter les élus à s'investir dans les nouvelles instances mises en place : les conseils maritimes de façades de métropole et les conseils maritimes ultramarins. Sans doute faudra-t-il réfléchir aux modalités de leur fonctionnement pour en faire de véritables lieux de proposition et de concertation et nous attendons l'installation prochaine du Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML) pour compléter le dispositif de gouvernance de la mer et du littoral.


Le sujet sera largement traité au cours d'une première table ronde, le Jeudi 18 Octobre qui rappellera le cadre institutionnel actuel. Nous attendons que les acteurs de cette gouvernance viennent témoigner de leurs expériences et faire connaître leurs attentes.

Nous en reparlerons, le vendredi 19 octobre, avec l'éclairage des débats qui se seront tenus dans les quatre ateliers du Jeudi après-midi, les élus ayant souhaité approfondir certains sujets qui intéressent ou préoccupent particulièrement les élus des communes littorales :

- 
- les nouvelles énergies marines et leurs impacts sur le littoral. Nous réunirons les divers partenaires privés, porteurs de projets d'énergies renouvelables en mer, les collectivités locales qui les accueillent et soutiennent ces projets, ainsi que les représentants de l'Etat.
  - les produits de la mer (pêche, conchyliculture, aquaculture) ; comment optimiser les savoir-faire des métiers traditionnels, tenir compte du contexte européen et des réalités économiques et sociales des communes concernées par les évolutions et reconversions de ces métiers mais aussi valoriser les contraintes de la protection de la biodiversité (aires marines protégées ; parcs marins).
  - quels projets urbains pour les littoraux ? Comment intégrer les activités prioritaires liées à la mer et mettre en cohérence nos politiques sectorielles de l'eau, de prévention des risques littoraux, de développement urbain, d'économies d'énergie ? Quels documents d'urbanisme ?
  - les exigences de qualité des eaux littorales sont-elles compatibles avec toutes les activités littorales ? Quels enseignements tirer du Forum mondial de l'eau de MARSEILLE ? Quel rôle pour les collectivités ? Comment évaluer les impacts des changements climatiques ?

Autant de sujets qui seront abordés et débattus au cours de ces ateliers.


Nous attendons la participation de Frédéric CUVILLIER, ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, auprès de la ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, pour clore ces travaux et nous souhaitons que vous viendrez nombreux pour enrichir par votre participation, les réflexions de l'ANEL et la résolution qui sera présentée au nouveau gouvernement.



Pour ma part, ce sera l'occasion de vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée pendant plus de neuf années de présidence de l'ANEL et je serai très heureux et honoré de vous accueillir dans la commune de PERROS GUIREC où vous pourrez apprécier les beautés du patrimoine naturel breton ainsi que les aménagements d'une station touristique classée.

## VIE DE L'ANEL

Le Conseil d'administration de l'ANEL s'est réuni le 11 JUILLET, à l'Assemblée Nationale



L'ordre du jour a été essentiellement consacré à la préparation des Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL puisque cette année, une nouvelle "formule" avec séances plénières et ateliers a été retenue pour répondre aux attentes des élus de pouvoir débattre plus longuement de certains thèmes.

Le choix des thèmes a donc été acté et le débat a ensuite porté sur l'Assemblée Générale statutaire du mercredi 17 Octobre 2012, qui aura lieu au Palais des Congrès de PERROS-GUIREC, la veille des Journées Nationales d'Etudes ; le nouveau Conseil d'administration aura à élire un président en son sein, le président Yvon BONNOT ayant fait savoir qu'il ne se représenterait plus, après 9 ans de présidence.

Il a rappelé à ses collègues qu'il fallait une grande disponibilité pour assumer cette présidence car l'ANEL est de plus en plus sollicitée pour participer à de nombreuses réunions, colloques, séminaires, et il a demandé à Christine LAIR, déléguée générale, de faire part des demandes en cours .

L'ANEL a été sollicitée par le ministère de l'Ecologie pour l'animation d'un atelier sur le statut juridique du sentier du littoral, le 3 décembre 2012 à PARIS. Michel MOLY, maire de COLLIOURE et conseiller régional du Languedoc-Roussillon a bien voulu accepter d'y être présent.

L'ANEL est associée, avec la participation de Christine LAIR, au comité scientifique du Conservatoire du Littoral qui prépare un séminaire sur l'évolution de la politique foncière du Conservatoire à l'horizon 2015. Le séminaire se tiendra les 5 et 6 Décembre 2012 à Montpellier et il a été demandé à l'ANEL de piloter un atelier sur l'action foncière des collectivités du littoral.

Yvon BONNOT a relayé auprès de ses collègues la demande de la SNSM pour soutenir la campagne sur le port du gilet de sauvetage ; celle-ci est déclinée en trois visuels sur lesquels le logo de l'ANEL est présent en tant que partenaire de la SNSM.

Le nouveau ministère de l'Education Nationale a également sollicité l'ANEL pour l'inviter à participer au débat sur la refondation de l'Ecole, et notamment pour être associée aux rencontres (dont le calendrier n'est pas encore fixé) sur les rythmes scolaires, comme elle l'a fait avec les autres associations d'élus. Didier QUENTIN, député-maire de ROYAN a fait savoir qu'il souhaitait être invité aux groupes de travail à venir.

L'ANEL a participé, le 14 Juin, au TOUQUET- PARIS-PLAGE, à la journée de formation « Gestion de la laisse de mer et nettoyage des plages, enjeux et solutions ». organisée par le Syndicat mixte pour le SAGE de la Baie de la CANCHE, en partenariat avec EUCC France, le Conservatoire du littoral, Rivages de France et l'ANEL, représentée par Christine LAIR et Charlene MONNIER, chargée de mission. Après une présentation en salle des différentes pratiques de gestion des plages des communes littorales du contrat de baie de Canche et des outils de communication auprès du public, les participants ont assisté et pris part à plusieurs démonstrations des différentes techniques de nettoyage de plage : ramassage manuel à l'aide d'un cheval du Boulonnais, une spécificité régionale pour sauver cette race de chevaux puis ramassage mécanique avec des machines.



L'ANEL était représentée, le 20 juin 2012, à CAEN, aux Premières rencontres sur les Energies Marines Renouvelables (EMR) et leur acceptabilité sociale, organisées par l'Institut Régional du Développement Durable de la Manche. Charlene MONNIER a assisté aux débats relatifs au partage du domaine public maritime entre les différents acteurs de cet espace, permettant ainsi d'envisager les impacts environnementaux, positifs et négatifs, en lien avec le développement des EMR.



L'ANEL était également présente à la 13e Conférence Mondiale des Villes Portuaires organisée à SAINT NAZAIRE du 18 au 21 juin 2012 par l'AIVP. Christine LAIR, s'est rendue à cette manifestation dont l'objectif était de faire le point sur les réponses apportées par les acteurs des villes portuaires à leurs problématiques de développement, à travers des échanges d'expériences de réalisations d'aménagement ou de reconversions dans des villes portuaires de tous les continents.

Vous pouvez accéder aux différentes interventions et contributions sur : [www.citiesandports2012.com](http://www.citiesandports2012.com)

**Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) :** l'ANEL était le 27 juin dernier représentée à la réunion du groupe miroir de concertation sur la mise en œuvre de la Directive. Le Ministère de l'Ecologie a présenté l'état d'avancement des travaux relatifs à l'élaboration des Plans d'Action pour le Milieu Marin (PAMM), préalablement à la consultation du public. Il s'agissait de la restitution des résultats relatifs à la définition du bon état écologique, à l'évaluation initiale et à la définition des objectifs environnementaux, comme cela se fait devant les membres des conseils maritimes de façades.

**Plaisance :** le CODCAP (Comité pour le Développement des Capacités d'Accueil de la Plaisance) s'est de nouveau réuni le 22 juin 2012, pour prendre connaissance du dernier guide élaboré au cours de l'année et dont le suivi de la publication est assuré par Aurore JORIS, d'ATOUT FRANCE. Ce guide présente les « Stratégies de développement des cales et rampes de mise à l'eau ».

Les membres du CODCAP ont également débattu de ce que pourraient être les orientations d'un prochain Appel à Projets.



Depuis quelques années, la présidence de ce comité informel, qui travaille très régulièrement et réunit les différents acteurs du nautisme, est "tournante". La FFPP qui assurait cette présidence a passé la main à l'ANEL et c'est donc au cours des prochaines Journées Nationales d'Etudes que nous avons choisi de présenter les travaux du CODCAP et le nouveau guide, à l'ensemble des élus présents à PERROS GUIREC, le jeudi 18 Octobre 2012, de 18H30 à 19H30, au Palais des Congrès.

**Un ministre délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche**

Les attributions du ministère de l'Écologie ont été complétées par un décret précisant les compétences de Frédéric CUVILLIER, ministre délégué auprès de la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, en charge des transports, de la mer et de la pêche auprès de Delphine BATHO, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Le ministre récupère les affaires relatives aux transports et à leurs infrastructures, à l'aviation civile, la mer, la pêche maritime et les cultures marines.

*Décret n°2012-805 du 9 juin 2012 relatif aux attributions du ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports et de l'économie maritime, JO du 10 juin 2012*

*Décret n° 2012-772 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, JO du 25 mai 2012*

**Mise en œuvre de la directive-cadre stratégique pour le milieu marin**

Les trois premiers éléments des Plans d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) : évaluation initiale de l'état écologique, définition du bon état écologique et définition d'objectifs environnementaux et d'indicateurs associés, font l'objet d'une consultation du public du 16 juillet au 16 octobre 2012.

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/mise-en-oeuvre-de-la-directive-cadre-strategie-pour-le-milieu-marin-du-17-juin-2008>

**Prévention des inondations : bilan sévère de la Cour des comptes**

Xynthia et les inondations du Var ont coûté 658 millions d'euros à l'Etat et aux collectivités locales et plus d'1,3 milliard d'euros aux compagnies d'assurances, dont 640 millions d'euros pris en charge par le régime d'assurance des catastrophes naturelles. Comme l'ont déjà relevé plusieurs rapports, notamment ceux des missions d'information du Sénat et de l'Assemblée nationale, la culture du risque dans ces territoires a fait défaut. Une mauvaise gestion de l'urbanisme est également relevée par les magistrats qui rappellent à l'Etat son obligation de contrôle des documents sur les risques majeurs.

*« Les enseignements des inondations de 2010 sur le littoral atlantique (Xynthia) et dans le Var », rapport public de la Cour des Comptes, juillet 2012, [www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr)*

**La Commission Mixte Inondation (CMI) valide 15 nouveaux programmes**

**La CMI a émis un avis favorable à la labellisation et au financement de 15 programmes d'actions de prévention des inondations** : 11 PAPI (programme d'action de prévention des inondations) et 4 PSR (plan submersions rapides) ont été validés : PAPI Charente et la digue de Port des Barques, PAPI Ile de Ré et la digue du Boutillon, PAPI Ile d'Oléron, PAPI Ile de Noirmoutier, PAPI Vidourle et la digue d'Aimargues, PAPI Brevenne Turdine, la digue des Mattes du Bas Médoc, les PAPI d'intention Odet, Nord Aunis, Estuaire Gironde, Béal et Hérault. **Ces programmes représentent un montant total de 167 millions d'euros avec une participation de l'État d'environ 67 millions d'euros.**

*Communiqué de presse Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, PARIS, le 16 juillet 2012*

**Inondation : première évaluation nationale des risques d'inondation**

L'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) réalisée au niveau national pour évaluer les conséquences négatives potentielles d'une inondation, à l'aide d'indicateurs d'impacts sur la santé humaine, sur l'habitat, sur l'activité économique, porte à la fois sur le risque lié aux débordements de cours d'eau et sur celui de submersion marine, en intégrant les effets potentiels du changement climatique. **L'étude estime que 17 millions d'habitants sont exposés à un risque d'inondation et qu'1,4 million d'habitants le sont aux risques de submersions marines.** Quant à l'exposition aux risques des activités économiques, l'étude estime à plus de 9 millions le nombre d'emplois directement exposés aux débordements de cours d'eau et à plus de 850.000, le nombre d'emplois exposés au risque de submersions marines.

*Première évaluation nationale des risques d'inondation - Principaux résultats - EPRI 2011*

*Direction générale de la prévention des risques (DGPR) ; Brochure 16 pages Hors-série*

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

**Lancement officiel de l'Observatoire national des risques naturels : O.N.R.N.**

L'Etat, la Caisse centrale de réassurance (CCR) et la Mission des sociétés d'assurance pour la connaissance et la prévention des risques naturels (MRN) ont signé une convention de partenariat qui crée l'Observatoire National des Risques Naturels (ONRN). Après une première phase d'expérimentation, celui-ci a pour objectif de rassembler les acteurs de la prévention autour des données des risques naturels et des indicateurs de réduction de la vulnérabilité. Pour faciliter la diffusion de la culture du risque, l'Observatoire s'attachera à promouvoir et à mettre en réseau les observatoires régionaux ou départementaux des risques naturels.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Observatoire-national-des-risques.html>

## **Installation du Conseil Maritime de Façade « Manche Est - Mer du Nord »**

Créé par arrêté inter-préfectoral du 21 novembre 2011, le CMF «Manche est-Mer du Nord» a été **officiellement installé à ROUEN le 19 juin 2012, sous la présidence du préfet de la région Haute-Normandie (Pierre de Bousquet) et de l'Amiral préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord (Bruno Nielly).**

Cette réunion visait deux objectifs : procéder aux élections du président et des membres de la commission permanente et aborder deux thématiques principales : la directive cadre «stratégie pour le milieu marin» et le schéma régional de développement de l'aquaculture.

*Communiqué de presse de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, 19 juin 2012*

## **Un rapport du Sénat sur la maritimisation des activités économiques**

Le rapport, qui évoque la maritimisation, les flux et les ressources maritimes, est en grande partie consacré aux besoins sécuritaires et militaires nécessaires à la protection des océans (piraterie, conflits, terrorisme, ...) et notamment à la sécurité des futurs champs d'éoliennes au large des côtes françaises ou aux centrales d'énergie thermique des mers à La REUNION ou aux ANTILLES. Les Sénateurs n'ont pas manqué de souligner le grand handicap de la France en dénonçant des infrastructures portuaires inadaptées mais ont insisté sur le fait que l'économie maritime peut contribuer à retrouver de la croissance en développant des ressources énergétiques et minérales maritimes, en définissant une stratégie portuaire adaptée, en soutenant la filière industrielle des chantiers navals et en créant un commissariat aux énergies marines renouvelables.

*« La maritimisation : La France face à la nouvelle géopolitique des océans ». Rapport de MM Jeanny LORGEUX et André TRILLARD, co-présidents du groupe de travail sur la maritimisation, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; [www.senat.fr](http://www.senat.fr)*

## **Permis de recherche d'hydrocarbures : mise en ligne de l'intégralité des permis**

On peut connaître, département par département, les demandes de permis de recherche en cours d'instruction ou déjà attribués. Chaque demande de permis est accompagnée d'une fiche d'identité qui comprend le nom de la société demandeuse, le ou les départements concernés, la localisation précise de la demande, le type d'hydrocarbure recherché et l'état d'avancement du dossier (demande déposée, instruction en cours, décision).

*<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Transparence-sur-les-permis-de.html>*

## **Qualité des eaux de baignade : un bon niveau de qualité des eaux pour 2011**

Durant la saison balnéaire 2011, ce sont au total **3 323 points de contrôle (2 028 en eau de mer et 1 295 en eau douce) répartis sur 1 763 communes, de 93 départements de métropole et d'outre-mer, qui ont fait l'objet de prélèvements d'eau.** Le taux de conformité atteint en 2011 la valeur de 97,5%, avec des résultats très proches en eau douce ou en eau de mer et une amélioration de la qualité au regard des chiffres obtenus en 2010.

*[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr); 12 juin 2012*

## **Une instruction précise les modalités de recensement, d'exercice du contrôle sanitaire et de classement des eaux de baignade pour la saison balnéaire de l'année 2012.**

Elle rappelle que « ces modalités sont sensiblement les mêmes que celles mises en œuvre pendant la saison balnéaire 2010 et 2011 et repousse l'interdiction des baignades classées en qualité insuffisante prévue dès 2013 par la directive, à la fin de la saison 2015. Les Agences Régionales de Santé sont invitées à utiliser l'application informatique « SISE-Baignades », pour la gestion du contrôle sanitaire des eaux de baignade qui permet de réaliser des bilans et des synthèses rapides, à l'échelon local, départemental, régional, interrégional ou national et d'alimenter le site Internet d'information du public <http://baignades.sante.gouv.fr>.

*Instruction du 9 mai 2012 relative aux modalités de recensement, d'exercice du contrôle sanitaire et de classement des eaux de baignade pour la saison balnéaire de l'année 2012*

*Le Journal des communes durables, 30 mai 2012*

## **Ile de RE : huit communes ont reçu la certification de la démarche qualité eaux de baignade**

Le président Yvon BONNOT a été invité le 1er août 2012 à remettre, aux côtés des représentants de la SAUR et de l'organisme de certification SGS, ces certifications. Empêché au dernier moment, il s'y est fait représenter par Christine LAIR qui a été chaleureusement reçue, sur la plage de La Cible où une petite manifestation était prévue avec la presse locale pour faire connaître les efforts réalisés par les élus et leurs équipes des communes de Saint-Martin, La Couarde, La Flotte, le Bois-Plage, Loix,, Rivedoux, Saint-Clément, Saint-Martin et Sainte-Marie pour favoriser une meilleure qualité des eaux de baignade et comme l'a rappelé le maire et président du syndicat de communes, cette qualité est bénéfique pour les baigneurs mais aussi pour tous les produits de la mer .

## **PAYS BASQUE : protéger les eaux littorales et optimiser l'assainissement**

Le Conseil régional d'Aquitaine a adopté sept dossiers sur la protection des eaux littorales et côtières qui bouclent un programme de partenariat engagé dès 2007 avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Une enveloppe de près de 240 000 euros des deux partenaires, auxquels s'ajoutent 300 000 euros du Conseil général des Pyrénées Atlantiques va soutenir la communauté de communes Sud Pays Basque pour des travaux de 1, 2 millions d'euros sur ses réseaux d'assainissement. L'agglomération Côte Basque Adour est également aidée à hauteur de 600 000 euros par la Région pour soutenir six projets de travaux d'assainissement en vue de diminuer les risques de pollution bactériologique des eaux de baignade. *[Environnement-online.com](http://environnement-online.com), 4 juin 2012*





### **OUISTREHAM : Riva-Bella devient « plage sans tabac »**

Il est désormais interdit de fumer sur une grande partie de la plage de Riva-Bella, à OUISTREHAM. La Ville a signé une convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer, pour créer un espace labellisé « Plage sans tabac ».

Des policiers municipaux seront chargés de faire respecter l'arrêté municipal. *Ouestfrance.fr, jeudi 21 juin 2012*

### **Rio + 20 : la protection de la haute mer absente de la déclaration**

Faute de consensus entre les Etats, la protection de la haute mer a disparu du projet de déclaration finale alors que la communauté s'était engagée à lancer un processus assurant la protection et l'usage durable de la biodiversité marine au delà des zones se trouvant sous juridiction nationale. La haute mer reste donc située hors des juridictions nationales, le seul responsable des activités se déroulant en haute mer est l'Etat du pavillon.

*Le Monde, jeudi 21 juin 2012, p.8*

### **Eolien : France Energie Eolienne (FEE) quitte le Syndicat des Energies Renouvelable (SER)**

**FEE a mis un terme à la convention qui le liait au SER depuis 2006, afin d'être identifiée comme l'acteur référent en matière d'énergie éolienne en France.** Elle sollicite le gouvernement afin qu'il prenne des mesures d'urgence pour soutenir la filière éolienne en général, lancer rapidement le deuxième appel d'offre offshore, sur au moins 4 zones, pour réviser le classement ICPE et rendre la Loi Littoral compatible avec la Loi Grenelle 2 et enfin accélérer les instructions des dossiers.

*Actu-Environnement.com, 4 juillet 2012 ; Les énergies de la mer, 4 juillet 2012*

### **Patrimoine maritime : 19 nouveaux phares classés monuments historiques**

La Commission nationale des monuments historiques a proposé le classement au titre des monuments historiques de 19 situés dans les Régions Languedoc-Roussillon, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi qu'à La Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon. Les arrêtés de classement seront pris dans les mois qui viennent, sous réserve de l'accord de leurs propriétaires. **Déjà en novembre 2010, 17 phares**, situés en Bretagne, en Corse, en Nord-Pas-de-Calais, en Basse-Normandie et en Haute-Normandie, **avaient été classés.**

*Communiqué de presse du ministère de la Culture et de la Communication, 26 juin 2012 ; Localtis.info, 4 juillet 2012*

### **CORSE : le golfe de PORTO placé sous surveillance par l'UNESCO**

Après le Mont Saint Michel, le golfe de PORTO en Corse (calanque de Piana, golfe de Girolata et la réserve Scandola) a été placé sous surveillance par le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, inquiet du renouvellement d'un permis de prospection d'hydrocarbures au large des Bouches du Rhône et du Var, ainsi que de la pression touristique sur le site.

**Le Comité demande à l'Etat français une étude d'évaluation d'impact environnemental avant le 1er février 2013.**

*Les Echos, mardi 3 juillet 2012, p.7*

### **ARCACHON : un projet pour sauver les huîtres**

Pour faire face à une mortalité massive des naissains depuis 2008 (herpès juvénile), le comité national conchylicole vient de lancer le projet Score. Réunissant les 7 comités régionaux conchylicoles, l'IFREMER, le syndicat des sélectionneurs avicoles et aquacoles français et les centres techniques régionaux et départementaux, ce projet vise à réintroduire dans le milieu une huître naturelle et à restaurer les capacités de reproduction de celles-ci. Estimé à plus de 6.5 millions d'euros, le projet est financé à 90 % par des fonds publics (Fonds Européen pour la Pêche, Etat et les 6 Régions concernées).

*L'Hémicycle, cahier spécial, n°447, mercredi 27 juin 2012*

### **Lido de SETE à MARSEILLAN : expérimentation d'un atténuateur de houle**

Pour atténuer le recul du trait de côte sur le Lido, THAU Agglo a décidé d'expérimenter un atténuateur de houle, susceptible de faire diminuer de 40% le transit de sable. Cette digue sous-marine constituée de conteneurs en géo-synthétiques remplis de sable sera immergée à environ 300 m de la plage, à 4,5 m de profondeur et en face de la partie est du Lido, la plus soumise à l'érosion du littoral. La phase de test est prévue sur trois ans. Le marché (4,95 M€ HT) a été attribué à S.A.M. TRASOMAR (Monaco). Les travaux vont démarrer début octobre pour une durée de 8 mois.

*www.thau-agglo.fr*

### **WISSANT : des travaux contre l'érosion de la plage**

La mairie de WISSANT vient d'obtenir le permis de démolir et d'enlever les blockhaus désormais sur la plage et a reçu l'accord du préfet du PAS-de-CALAIS et de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour les démanteler durant le prochain hiver et planter par la suite des pieux serrés. Plus tard, des travaux de reconstruction du perré qui protège la dune seront entrepris.

*Le Marin, vendredi 13 juillet 2012, p.13*

### **Le Conservatoire du littoral communique sur Facebook**

Il s'agit d'une page Facebook où chaque internaute est invité à partager son expérience du littoral et à dialoguer avec l'établissement.

*<http://www.facebook.com/conservatoiredulittoral>*





### Parc naturel marin d'Iroise : des algues certifiées "bio"

Cette labellisation concerne quinze espèces pêchées à pied sur quatre sites : l'archipel de MOLENE, la côte entre PORSPODER et PLOUGONVELIN et les îles d'OUessant et de SEIN. Pour être certifiés "bio" les sites doivent répondre à des critères de qualité de l'eau et être classés en zones conchylicoles. Les algues sont utilisées pour des usages alimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques.

*Environnement magazine, n°1709 ; juillet-août 2012 ; p. 15*

### Région BRETAGNE : un site internet pour mieux comprendre les nouvelles énergies marines

Dans l'objectif de rendre accessible la compréhension de l'éolien et de l'hydrolien ou encore de faire connaître les futurs projets de fermes éoliennes off shore, la Région met à disposition du public, un nouveau site web. Photos, vidéos, schémas explicatifs et interactivité, tout a été fait pour expliquer au plus grand nombre le fonctionnement de cette énergie bleue. A noter : une application mobile du site sera disponible à compter du mois d'octobre.

<http://energies-marines.bretagne.fr/>

*La lettre d'infos hebdo, L'actualité de la Région Bretagne, Semaine du 13 juillet au 20 juillet*



### Découvrir l'espace côtier avec le Géoportail

Grâce au site Géoportail, il est possible de survoler avec les photographies aériennes, la plage de vos vacances et de connaître les marées dans les ports de France y compris d'Outre-mer. Quelques plages à survoler... Saint-Clair (LAVANDOU), Santa Giulia (PORTO VECCHIO), La Franqui (LEUCATE), La Grande Mer (CASSIS)...

<http://www.geoportail.fr>

*Géoportail, le portail des territoires et des citoyens, Lettre d'information n°10 / juin 2012*

### Bilan des Journées de la mer 2012 : près de 230 manifestations

Pendant 3 jours, grâce à la mobilisation de tous, de nombreuses et très diverses activités ont été organisées, de la visite du port de SAINT-NAZAIRE à des initiations au kayak en GUADELOUPE, des promenades à marée basse sur le Bassin d'ARCACHON ou des ateliers sur les techniques de sécurité et de sauvetage en mer à SETE ou en GUYANE ou encore des participations au festival de cinéma à BOULOGNE-SUR-MER. A l'intérieur des terres, il y eut la visite de l'aquarium de LIMOGES et des initiations à la plongée en Alsace. **Rendez-vous en 2013 pour la 5ème édition des Journées de la mer.**

*Press book « Les Journées de la mer », Juillet 2012, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie*



### SNSM : campagne pour le port du gilet de sauvetage

Portant secours à plus de 8 000 personnes chaque année, les Sauveteurs en Mer, témoins au quotidien de nombreux drames en mer (environ 80 décès ou disparitions et plusieurs centaines de blessés graves) veulent témoigner de la nécessité d'agir sur les comportements des usagers de la mer en généralisant plus particulièrement le port du gilet de sauvetage. **L'ANEL, comme de nombreux acteurs du nautisme, a choisi de soutenir la campagne de communication des Sauveteurs en Mer en faveur du port du gilet de sauvetage.**

*Dossier de presse SNSM- Les sauveteurs en mer, mardi 26 juin 2012, www.sns.org*



### OUTRE MER

#### Création d'une délégation Outre-mer à l'Assemblée Nationale

La Conférence des Présidents a décidé la création d'une délégation aux Outre-mer à l'Assemblée nationale, **quelques mois après la création, au Sénat, d'une délégation identique.** Cette délégation sera chargée d'informer la représentation nationale sur toute question relative aux Outre-mer et participera à **l'évaluation des politiques publiques menées dans les départements et collectivités d'Outre-mer.**

*Maire.info, 18 juillet 2012 ; www.outre-mer.gouv.fr*

#### ANTILLES : l'Agence des Aires Marines Protégées porte plainte

L'Agence des Aires Marines Protégées porte plainte contre la société Karujet, organisatrice de la 7ème édition des Championnats du monde de jet ski qui s'est déroulée aux Antilles, avec un parcours en totalité dans le sanctuaire de mammifères marins AGOA et, en partie, dans la partie maritime du Parc national de la Guadeloupe, à proximité immédiate des cœurs de parc. L'Agence porte plainte pour perturbation intentionnelle des mammifères marins, non-respect de la réglementation relative à l'organisation de manifestations sportives et délit de méconnaissance de la réglementation dans un cœur de parc national.

*Communiqué de presse de l'Agence des aires marines protégées, BREST, le 14 juin 2012*



#### La MARTINIQUE relance la croisière à FORT DE FRANCE

Les travaux d'extension du quai du terminal croisière à FORT-DE-FRANCE vont débiter pour permettre d'ici la fin de l'année l'accueil de navires de 365 mètres de long, 225 000 tonnes de jauge et 2700 cabines. L'agrandissement du terminal de FORT-DE-FRANCE, tout comme le projet de nouveaux emménagements à SAINT-PIERRE, au pied de la Montagne Pelée, s'inscrivent dans la volonté des acteurs martiniquais de relancer la croisière dans l'île.

[www.meretmarine.com](http://www.meretmarine.com), 12 juin 2012

## GUYANE : permis d'exploration accordé et début des forages

Le Stena Icemax, navire de forage de 228 mètres, a débuté ses opérations de forage pétrolier, pour le compte du groupe pétrolier Shell, à environ 150 km au nord-est de CAYENNE, là où une réserve d'hydrocarbures a été découverte en septembre 2011, par 5700 mètres de profondeur. Le forage a pour but de confirmer et d'évaluer le gisement. Un second forage, qui sera réalisé à quelques kilomètres de là, devrait permettre d'avoir une idée plus précise de l'étendue de la réserve. Shell a également été autorisé à mener au premier semestre 2013 deux autres forages exploratoires dans le permis Guyane Maritime, afin de chercher d'autres gisements potentiels. Le permis Guyane Maritime, valable jusqu'en juin 2016, couvre une superficie de 32.000 km<sup>2</sup> à des profondeurs d'eau de 2000 à 3000 mètres.

*Les Echos, lundi 26 juin 2012, p. 23*

*Mer et Marine, 12 juillet 2012*



## GADELOUPE et MARTINIQUE : valoriser les algues brunes pour éviter le risque sanitaire

Le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) vient de rendre public un avis « relatif à la gestion du risque sanitaire lié aux émissions toxiques provenant d'algues brunes échouées, également appelées « sargasses », sur les côtes de Martinique et de Guadeloupe ». Le HCSP définit trois niveaux d'information du public et d'urgence dans l'enlèvement des algues en fonction de la concentration en hydrogène sulfuré et recommande qu'un plan d'action intégrant une aire de stockage et une filière de valorisation, soit mis en place.

*Avis du Haut Conseil de la santé publique relatif à la gestion du risque sanitaire lié aux émissions toxiques provenant d'algues brunes échouées sur les côtes de La Martinique et La Guadeloupe ; 22 mars 2012*



## MAYOTTE : 500 millions d'euros de l'Europe à partir de 2014

Nouveau département depuis mars 2011, l'archipel de MAYOTTE va devenir une Région ultrapériphérique (RUP) de l'Union Européenne au 1er janvier 2014. Ce statut va permettre à la collectivité territoriale d'avoir accès aux fonds d'aide sectoriels européens (cohésion, pêche, agriculture...), au même titre que les 4 autres DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion).

*Les Echos, lundi 23 juillet 2012, p.5*

## EUROPE

### « Brèves européennes »

La Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF) publie tous les mois un bulletin d'information à destination des élus. Ces « Brèves européennes » vous informent de l'actualité bruxelloise, des textes en débat au Parlement européen, ou encore des projets de la Commission européenne, qui ont un impact direct sur les collectivités.

*Ondes Moyennes, Fédération des villes moyennes, Mercredi 20 Juin 2012 - Numéro 609*

*<http://www.pouvoirs-locaux-francais.eu/>*



### Les eurodéputés proposent un plan de sauvegarde des ressources en eau

Le Parlement européen a adopté une résolution non contraignante appelant à préserver les ressources en eau. L'eau « est un bien commun de l'humanité et un bien public. L'accès à l'eau devrait être un droit fondamental et universel ».

Les eurodéputés érigent en priorité la réduction de la consommation d'eau, insistent sur la nécessité de faire un audit du réseau européen et soulignent le besoin d'encourager les investissements d'infrastructure. La résolution invite la Commission et les Etats membres à utiliser des systèmes de tarification qui appliquent les principes du pollueur-payeur et de l'utilisateur payeur. La résolution du Parlement contribue au « plan de sauvegarde des eaux européennes » que la Commission doit publier en novembre prochain.

*Localtis.info, jeudi 5 juillet 2012*

## PORTS TRANSPORTS PLAISANCE

### Record de participation pour la Fête du Nautisme 2012

Les conditions météo favorables du deuxième week-end de mai ont favorisé le succès et permis au public de s'initier aux activités nautiques les plus diverses sur plus de 500 sites avec des baptêmes de voile, de canoë-kayak, de plongée sous-marine, de pêche. Les démonstrations de sauvetage en mer et les visites du patrimoine maritime, sont toujours très attractives et les nouvelles disciplines telles que le stand-up paddle, le longe-côte, le kitesurf et la pirogue polynésienne bénéficient d'un véritable engouement de la part du public.

*Communiqué de presse « Fête du nautisme », dimanche 13 mai 2012*



### Ports de plaisance : les entreprises publiques locales (Epl) optimisent la gestion des ports de plaisance

Face au problème des 54 000 places manquantes dans les ports de plaisance maritimes, lacustres ou fluviaux, plusieurs Epl se sont démarquées depuis plusieurs années, avec des solutions innovantes, ouvrant la voie à d'autres gestionnaires de ports. Dans le Morbihan, la SAGEMOR a créé un « passeport » qui optimise la gestion des places en incitant les plaisanciers à déclarer leurs sorties en mer. Les places libérées peuvent ainsi servir à d'autres bateaux. Au CAP D'AGDE, les fleurs de mouillage apportent un précieux complément d'anneau dans le port. À SAINT-GILLES CROIX DE VIE, la Semvie a agrandi les pontons et au HAVRE, la Spl Le Havre nautisme a transformé un plan d'eau de centre-ville en nouveau port de plaisance.

*L'actualité des Entreprises publiques locales, 11 juillet 2012*



## TROPHEES DE L'ESCALE 2012

L'objectif de ce trophée est la reconnaissance et la promotion de la qualité des installations portuaires de plaisance en France offertes aux navigateurs en escale portant sur la qualité du service offert et le respect de l'environnement dans les ports. Cette année les trophées ont été attribués aux ports de : SANTA LUCIA SAINT RAPHAËL (83), MARINA DU CHATEAU BREST (29) et LE MARIN (972). Le jury a décerné une Mention Spéciale aux ports d'ARGELES-SUR-MER (66), de BINIC (22) et de LE MOUETTES EVIAN-LES-BAINS (74).

*Journal du Tourisme Durable n°17, 19 juillet 2012*

### Le Figaro lance « Figaro Nautisme »

Ce nouveau site internet d'information sur le nautisme propose une offre éditoriale sur l'ensemble de l'actualité de la mer avec un espace news et des rubriques ports et météo.

<http://nautisme.lefigaro.fr>

### Liaisons maritimes MARSEILLE - CORSE : Bruxelles ouvre une enquête

L'exécutif européen a annoncé l'ouverture d'une enquête approfondie en vue de déterminer si les compensations reçues par la Société Nationale Corse-Méditerranée (SNCM) et la Compagnie Maritime de Navigation (CMN) pour la desserte des lignes maritimes entre la CORSE et MARSEILLE sont conformes aux règles de l'UE en matière d'aide d'État. La Commission a notamment des doutes sur la nécessité et la proportionnalité de l'obligation de service public ainsi que sur le mécanisme de compensation. Les autorités françaises sont invitées à démontrer qu'il existe un besoin réel de service public et que le service complémentaire ne peut être assuré par les seules forces du marché.

*Communiqué de presse de la Commission européenne « Aides d'État: la Commission ouvre une enquête approfondie sur les compensations reçues par la SNCM et la CMN pour la liaison maritime Marseille-Corse », Bruxelles, 27 juin 2012*

## PECHE

### Proposition de résolution pour la prise en compte par l'Union européenne des réalités de la pêche des régions ultrapériphériques françaises

Serge LARCHER, sénateur de la Martinique, s'est rendu à Bruxelles afin de sensibiliser les autorités européennes aux spécificités de la pêche ultramarine et à la nécessité de prendre en compte ces dernières dans la politique commune de la pêche (PCP) à l'occasion de sa réforme. Il a rencontré Mme Maja KIRCHNER, chef de cabinet adjointe de la commissaire européenne en charge de la pêche, et

M. Jean-Noël LADOIS, conseiller pêche et outre-mer à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne qui a souligné la volonté du Gouvernement de défendre la pêche des départements d'outre-mer.

La proposition de résolution européenne visant à obtenir la prise en compte par l'Union européenne des réalités de la pêche des régions ultrapériphériques françaises est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppr11-575.html>

*Communiqué de presse du 5 mai 2012, www.senat.fr*

### Conseil des ministres de la Pêche de l'UE

Le ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, Frédéric CUVILLIER a participé, au Conseil des ministres de la Pêche de l'Union Européenne, lançant le cycle des négociations pour les totaux admissibles de captures (TAC) et quotas 2013. Les débats ont permis de constater des tendances positives et une amélioration sensible des stocks. Le nombre de stocks exploités au rendement maximum durable (RMD) est en effet en augmentation constante depuis quelques années (53% des stocks étaient pêchés durablement en 2012, contre 25% en 2010).

En marge du Conseil, à l'initiative de la France et de la Pologne, huit Etats Membres (France, Pologne, Espagne, Portugal, Malte, Irlande, Slovaquie, Lituanie) ont adopté une position conjointe concernant les aides publiques à la flotte dans le cadre de la négociation du futur instrument financier de la politique commune de la pêche, le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), qui vise à donner à la flotte de pêche européenne les moyens de sa modernisation et de son innovation face aux enjeux environnementaux et énergétiques.

Le ministre a rencontré la Commissaire européenne en charge de la pêche Maria DAMANAKI afin d'insister une nouvelle fois sur l'importance de la pêche profonde pour l'économie de plusieurs ports et armements français. Un dossier à suivre ...

*Communiqué de presse ; Cabinet du ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche ; Paris, mardi 17 juillet 2012*

### Pêche en eau profonde : la Commission européenne pour l'arrêt du chalut

La Commission européenne a adopté un projet de règlement qui propose l'interdiction du chalut de fond et des filets maillants de fond dans un délai de deux ans. Malgré un avis plutôt favorable des derniers rapports scientifiques, des efforts de gestion des zones de pêches et l'amélioration de la sélectivité des engins, Maria DAMANAKI, commissaire européenne à la pêche, est restée ferme sur sa position. Cette décision fait réagir de nombreux élus bretons, inquiets des conséquences socio-économiques de ce projet, mais côté écologistes en revanche, on se réjouit. Le texte doit maintenant être débattu aux Conseil et Parlement européens en vue d'une adoption définitive.

*Communiqué de presse de la Commission Européenne « Pêcheries: la Commission présente de nouvelles mesures visant à améliorer la protection des stocks d'eau profonde et de leurs habitats », Bruxelles, le 19 juillet 2012, <http://europa.eu> Communiqué de presse, « Les élus bretons dénoncent une décision inacceptable de la Commission européenne » ;*



[www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr)

Communiqué de presse, « Historique : la Commission Européenne adopte un texte de règlement proposant l'interdiction du chalutage profond », Paris, le 19 juillet 2012, Association BLOOM, [www.bloomassociation.org](http://www.bloomassociation.org)  
Ouest France, vendredi 20 juillet 2012

### **Pêche de loisir : les pêcheurs invités à déclarer leurs pratiques**

Pour une meilleure connaissance et préservation des ressources, le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, en charge de la pêche récréative maritime a ouvert depuis le 1er juillet 2012, un site de déclaration d'activité sur Internet. Cette télé-déclaration était prévue par « la Charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable », signée le 7 juillet 2010, notamment par l'ANEL.

L'ANEL était représentée pendant toute cette période de réunions et de négociations par Raphaëlle LE GUEN, adjointe au maire de LA SEYNE sur MER et par Marcel LE MOAL, adjoint au maire de CANCALE.

La charte décline différentes mesures concertées entre les administrations concernées, les fédérations et associations de pêcheurs-plaisanciers, les élus locaux et les organisations de protection de l'environnement marin.

Communiqué de presse, Cabinet du Ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, Paris, mardi 10 juillet 2012

### **Pêche et aquaculture : dernières données économiques sur la conjoncture de la filière**

Le Conseil spécialisé de France AgriMer pour les produits de la mer, de l'aquaculture et de la pêche professionnelle en eau douce a présenté les dernières données économiques dont il dispose. Un début d'année 2012 marqué par des prix élevés pour la majorité des espèces, un chiffre d'affaires de la pêche qui progresse, malgré un recul des apports, des importations stables en volume mais la valeur des importations augmente, des achats de produits aquatiques toujours en baisse

Communiqué de presse FranceAgriMer, Montreuil-sous-Bois, le 5 juin 2012

### **Un label « Thon rouge de ligne, pêche artisanale »**

Le label, présent dans l'ensemble des poissonneries régionales participant à la campagne de promotion du thon rouge, est un signe distinctif de qualité et illustre la charte d'engagement des deux organisations de producteurs (SA.THON et Capsud) pour les Régions Languedoc-Roussillon et Aquitaine.

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr); 19 juin 2012

### **Deux flottes françaises obtiennent la certification « pêche durable »**

La Compagnie des pêches Saint-Malo et le Comptoir des pêches d'Europe du Nord ont obtenu, en présence de Frédéric CUVILLIER, ministre délégué chargé des transports et de l'économie maritime, le label MSC (Marine Stewardship Council), une certification qui atteste de leur pratique d'une pêche durable. Le ministre a souligné que "cette certification est gage d'une bonne gestion de la ressource et témoigne de la responsabilité des armements, de l'organisation de producteurs et des pêcheurs en faveur d'une pêche durable. Pour le consommateur, c'est une garantie qu'il ne met pas en péril cette espèce en la consommant".

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr); 19 juin 2012

## **JURIDIQUE**

### **Plan de prévention des risques naturels : modification après enquête publique**

Le Conseil d'Etat considère « que si le projet de plan peut être modifié après l'enquête publique, le cas échéant de façon substantielle, pour tenir compte tant de ses résultats que des avis préalablement recueillis, c'est à la condition que les modifications ainsi apportées n'en remettent pas en cause l'économie générale ; qu'il appartient au juge administratif, pour caractériser l'existence d'une éventuelle atteinte à l'économie générale du projet, de tenir compte de la nature et de l'importance des modifications opérées au regard notamment de l'objet et du périmètre du plan ainsi que de leur effet sur le parti de prévention retenu ». En l'espèce, le juge administratif avait jugé que les modifications apportées au projet de plan après l'enquête publique avaient remis en cause l'économie générale dans la mesure où la superficie couverte par le plan avait été modifiée, dans trois communes limitrophes, d'environ un quart de la superficie de chacune d'entre elles.

Le Conseil d'Etat a estimé que la Cour avait entaché son arrêt d'une erreur de droit « alors même que l'ensemble des modifications n'avaient affecté qu'un peu plus de 3 % de l'aire d'application d'un plan concernant dix sept communes ».

Conseil d'Etat, 22 mai 2012, Ministre de l'écologie c/ Roussel, req. n°334087

### **Abrogation de la majoration de 30% des droits à construire devenue définitive**

Le sénateur Philippe KALTENBACH avait déposé une proposition de loi visant à abroger la loi du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire. « La portée et l'efficacité d'un tel dispositif semblent très improbables et sa mise en place n'est pas sans faire courir de nouveaux risques contentieux aux collectivités », de plus « cette loi ne répond ni aux attentes, ni aux besoins des élus locaux qui jugent son mode d'application « recentralisateur » et parfaitement aveugle aux spécificités de chaque territoire ».

[www.senat.fr](http://www.senat.fr); proposition de loi tendant à abroger la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire, présentée par M. Philippe KALTENBACH, sénateur, enregistrée à la présidence du sénat le 29 mai 2012



### Mise en œuvre du réseau NATURA 2000 en mer précisée par une nouvelle circulaire

Celle-ci complète celle du 19 octobre 2010 relative à la mise en place des comités de pilotage et aux Docob des sites Natura 2000 majoritairement marins, précise les modalités d'organisation des services de l'Etat pour la mise en œuvre du réseau Natura 2000 en mer en tenant compte de la création des Conseils Maritimes de Façade et du dispositif d'élaboration des Plans d'action pour le milieu marin (PAMM) à l'échelle des sous-régions marines. La circulaire expose également la contribution du réseau à l'objectif de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM), de même que les modalités d'articulation entre les directives « habitats » et « oiseaux » et la DCSMM. Circulaire du 14 mai 2012 relative à la mise en œuvre du réseau Natura 2000 en mer et à l'articulation entre les directives « habitats-faune flore » (DHFF) et « oiseaux » (DO) et la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM), (Texte non paru au journal officiel) AJDA, 18 juin 2012, n°21/2012 ; p.1137

### Algues vertes : pas de lien direct entre la mort d'un cheval et les algues vertes

Le tribunal administratif de RENNES a rejeté la demande d'indemnisation de Vincent PETIT qui, après la mort de son cheval sur la plage de SAINT-MICHEL-en-GREVE le 28 juillet 2009, avait attaqué l'Etat pour inaction contre les algues vertes, qu'il considérait comme étant à l'origine de ce décès. Pour le tribunal, le lien direct entre la mort du cheval et les algues vertes ne pouvait être prouvé. La mort du cheval serait liée à sa chute dans une vasière, et « les conséquences de cette situation auraient probablement été analogues si cet accident s'était produit dans une vasière de même dimension située ailleurs ». Il a également souligné que le cavalier se trouvait dans un « secteur interdit d'accès aux chevaux par arrêté municipal ».

*Actu-environnement.com, 2 juillet 2012*

### Qu'est ce qu'un « hameau » ?

Interrogé sur la définition de la notion de hameau afin de clarifier les principes qui fondent l'interprétation des règles d'urbanisme, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire a répondu que « La possibilité est donnée aux communes de délimiter, dans leur plan local d'urbanisme ou leur carte communale, les hameaux en continuité desquels une extension de l'urbanisation est prévue. A plusieurs reprises, le ministre chargé de l'Urbanisme a indiqué qu'un hameau est caractérisé par une taille relativement modeste et un regroupement de constructions. La taille et le type d'organisation des hameaux dépendent très largement des traditions locales et aucune définition nationale ne peut être apportée. »

*Question écrite N° : 127552 de M. Jean-Marie SERMIER, député du JURA, Question publiée au JO le : 31/01/2012 ; Réponse publiée au JO le : 13/03/2012*

## TOURISME ET CULTURE

### Le tourisme des Français en 2011 : plus de voyages et plus de dépenses

En 2011, la proportion de Français partis en voyage pour des motifs personnels, 75,9 %, est restée quasiment stable mais le nombre des voyages réalisés a nettement progressé, vers la métropole comme vers l'étranger. Les touristes français ont à nouveau allongé leurs séjours en métropole, mais les ont réduits en direction de l'étranger. La croissance des dépenses s'est également nettement accélérée, sous les effets conjugués de la hausse des nuitées payantes et des prix.

*Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS), 31 mai 2012*

### Tourisme : une fréquentation en hausse pour 2011

La fréquentation des hôtels et des campings atteint globalement un niveau inégalé, avec + 3,2% de fréquentation dans les hôtels et +2,8% dans les campings. Les touristes français et étrangers se sont orientés vers les établissements haut de gamme. Même observation dans les campings, où seuls les établissements 4 et 5 étoiles ont enregistré une hausse de fréquentation (+14,3%) alors que celle des autres catégories ont diminué. Les campeurs sont davantage attirés par le littoral (+3,2%), et d'abord par le littoral méditerranéen (+5,1%), tandis que le littoral de la Manche et de la mer du Nord accusaient une baisse de 1,3% de leur fréquentation.

*« Bilan du tourisme en 2011 », Direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services (DGCIS/ministère de l'Economie), juillet 2012*

### Hébergement touristique : entrée en vigueur du nouveau classement

La loi de développement et de modernisation des services touristiques du 22 juillet 2009 est venue harmoniser les systèmes de classement de chaque mode d'hébergement et moderniser les normes. Désormais, quel que soit le mode d'hébergement touristique (hôtellerie, campings, résidences de tourisme, villages de vacances et parcs résidentiels de loisirs), les règles d'obtention du classement se font selon le même type de critères et sont construites selon le même principe : l'équipement (surface, état de propreté...), les services aux clients (langues parlées, accès internet) et enfin l'accessibilité et le développement durable. **Près de 7700 établissements étaient classés ou en instance de classement et 2000 autres sont engagés dans la procédure.**

*Les Echos, lundi 23 juillet 2012, p. 22*



## A LIRE



### « Les phares »

De Dominique LE BRUN et Nathalie MEYER-SABLE

Éditeur : le Télégramme, Brest (Finistère)

Collection : Marine & nautisme ; 40 pages ; 5,10€

### « Guide cadre « Ports de commerce et Natura 2000 en mer »

Le guide fournit un repère réglementaire et présente les catégories de pressions exercées sur les milieux et les espèces marines (oiseaux, poissons, mammifères). Il permet de mesurer l'impact environnemental des activités portuaires avec pour objectif d'entamer un suivi environnemental et lancer des mesures de réduction / suppression / compensation des activités néfastes pour l'écosystème marin.

### « Ports de commerce et Natura 2000 en mer. Guide cadre »

CETMEF (Centre d'études techniques maritimes et fluviales) et Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, Février 2012 Pour télécharger le document : <http://www.cetmef.developpement-durable.gouv.fr/ports-de-commerce-et-natura-2000-a971.html>



### « Les produits de la pêche et de la pisciculture en France »

France Agrimer, juillet 2012

### « Rapport de la mission d'appui, suite aux incendies de forêt de la Réunion »

Conseil Général du Développement Durable (CGEDD)

Mars 2012- Publié le 19 juillet 2012

Pour télécharger le document : <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/les-derniers-rapports-r43.html>

### « Stratégies de développement des cales et rampes de mise à l'eau »

Gestion, entretien, valorisation et création

ATOUT France , Juin 2012, 156 pages, 25 €

L'ANEL a des exemplaires qu'elle tient à la disposition de ses adhérents qui en feront la demande.

## AGENDA

### SEPTEMBRE 2012

22ème édition Juris'cup

Du 13 au 16 septembre 2012 à MARSEILLE

Festival International de la Plaisance de Cannes

Du mercredi 12 au 17 septembre 2012 à CANNES



Grand Pavois, Salon Nautique International à flot

Du mercredi 19 au lundi 24 septembre 2012

Au Port des Minimes à LA ROCHELLE (17 – Charente-Maritime)

Les Voiles de Saint Tropez

29 septembre au 7 octobre 2012

18ème congrès des Conservatoires d'espaces naturels

du 24 au 30 septembre 2012 à LA REUNION

### OCTOBRE 2012

SEL, Salon Européen du Littoral : Le Salon de l'économie et de l'aménagement du littoral

Du mercredi 3 au vendredi 5 octobre 2012, parc des expositions du PAYS DE LORIENT

8ème édition de la SEA TECH WEEK, la semaine internationale des sciences et technologies de la mer

du 8 au 12 octobre 2012 au centre de congrès Le Quartz, à BREST

Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL

Mercredi 16, jeudi 17 et vendredi 18 octobre 2012 à PERROS-GUIREC

Module spécialisé de formation connaissance et gestion des risques côtiers

Formation adressée aux agents de la fonction publique, étudiants et cadres d'entreprise. Le programme proposé permettra de comprendre les caractéristiques des risques côtiers et mettra en avant les outils de gestion.

du 15 au 19 octobre 2012 au Musée de la Mer de BIARRITZ

Congrès de l'Association Nationale des Elus de la Montagne

Du 25 au 27 Octobre 2012 à BASTELICA (Corse du Sud)



**Séminaire national - forum de Brest dans le cadre de la stratégie maritime pour la région Atlantique**  
« L'innovation au service d'une économie maritime décarbonée »  
**29 et 30 octobre 2012 à BREST**



**NOVEMBRE 2012**

**Départ du Vendée Globe 2012/2013**  
**Samedi 10 novembre 2012 à 15h aux SABLES d'OLONNE**

**Rencontres internationales de la Biodiversité marine et côtière**  
« Développement des territoires maritimes et biodiversité »  
**13 et 14 novembre 2012, Océanopolis, BREST**

**Atelier de l'EUCC à LA REUNION**  
**du 12 au 15 sur le thème de l'érosion et de la prévention des risques côtiers, en partenariat avec l'ANEL**

**CONGRES de l'Association des Maires de France à PARIS**  
**du lundi 19 au jeudi 22 Novembre**

**8èmes Assises de l'économie maritime et du littoral**  
**20 et 21 novembre 2012 à BAYONNE et BIARRITZ**